

# APPLIQUER LE CADRE D'ANALYSE ANTIRACISTE À NOS TRAVAUX GOUVERNEMENTAUX

**RÉALITÉ ACTUELLE :** Au Canada, le racisme existe à la fois sur le plan systémique, institutionnel et individuel. En raison de notre passé colonial, des idées racistes ont été intégrées aux lois, aux politiques et aux pratiques qui forment le fondement même de la société et du gouvernement du Canada. Pendant des générations, ces idées ont créé des problèmes d'accès et des conditions inéquitables pour les Premières Nations, les Métis, les Inuits, les Noirs, les communautés racisées et les minorités religieuses.




**PRATIQUE ANTIRACISTE :** La pratique antiraciste vise à comprendre comment les actions passées ont créé les réalités actuelles, et à prendre des décisions pleinement éclairées et responsables sur le plan individuel, institutionnel et systémique pour s'attaquer aux causes profondes et réparer les préjudices subis, tout en créant des possibilités exemptes d'obstacles qui favorisent des résultats équitables.



**UN CADRE D'ANALYSE ANTIRACISTE** favoriserait la pratique antiraciste dans la réflexion et les actions du gouvernement fédéral lors de l'élaboration de programmes, de politiques, de services, de lois et d'accords internationaux. Le cadre d'analyse antiraciste serait à la fois un cadre pour la planification et un processus pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation dont le but final est d'éliminer les obstacles systémiques et de susciter des changements dans les systèmes.

**Le cadre d'analyse antiraciste** serait un cadre analytique et un processus institutionnel complets conçus pour atteindre deux objectifs :



Donner aux membres de la fonction publique les moyens de réaliser des changements systémiques, dans une perspective intersectionnelle d'équité et de lutte contre le racisme.



Renforcer la capacité institutionnelle à éliminer les obstacles systémiques, à déceler les lacunes et à concevoir des politiques, des programmes, des services et des lois efficaces qui profitent à l'ensemble de la population canadienne.

## Le cadre d'analyse antiraciste mettrait en place une série d'instruments qui :

### Permettrait

aux membres de la fonction publique de bien comprendre les racines historiques et les répercussions actuelles du racisme systémique.

### Les inciterait

à intégrer presque instinctivement cette sensibilité à toutes les facettes de leur travail, dans le but de susciter des changements systémiques.

### Jetterait

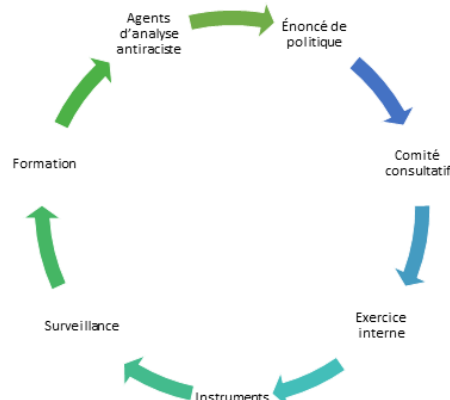
les bases d'une infrastructure organisationnelle globale qui guide les institutions fédérales dans leur ensemble tout au long du cycle du cadre d'analyse antiraciste.

### Favoriserait

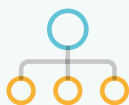
la viabilité en facilitant l'utilisation continue et systématique du cadre d'analyse antiraciste par une organisation d'une manière qui puisse être adaptée à l'évolution de ses besoins et de sa structure.

**VISION:**  
Un Canada où tous bénéficient d'un accès et d'une participation équitables aux sphères économique, culturelle, sociale et politique.

Le cadre d'analyse antiraciste serait conçue pour produire des changements à long terme dans l'ensemble des systèmes du gouvernement fédéral. Pour ce faire, l'objectif serait de renforcer les capacités, les compétences et l'infrastructure des systèmes afin d'intégrer durablement le cadre d'analyse antiraciste aux organisations gouvernementales.



1. **Énoncé de politique** définissant clairement le mandat pour la mise en œuvre du cadre d'analyse antiraciste, l'engagement de la direction pour son utilisation, ainsi qu'un cadre de reddition de comptes.
2. **Comité consultatif** sur le cadre d'analyse antiraciste composé d'experts externes avec des expériences de vie dans ce domaine, et qui pourraient être consultés au sujet de l'application de l'approche et des considérations à cet égard.
3. **Exercice interne** d'établissement du processus pour déterminer la capacité et les ressources actuelles de l'organisation afin d'orienter l'utilisation de l'outil.
4. Application de la grille et des **instruments** de planification du cadre d'analyse antiraciste pour concevoir de nouvelles politiques et lois et de nouveaux programmes et services, ou pour revoir ceux qui existent déjà.
5. **Surveillance** continue des progrès, pour cerner les réussites, les pratiques exemplaires, les lacunes et les nouvelles priorités.
6. Curriculum, **formation**, séminaires et ressources éducatives pour améliorer la compétence, obtenir de l'expertise, renforcer la capacité et favoriser l'adhésion au sein de l'organisation.
7. Intégration d'**agents d'analyse antiraciste** dans votre organisation, habituellement dans votre unité spéciale de lutte contre le racisme, qui seraient chargés de superviser et de faciliter la mise en application de l'approche et l'évaluation de sa mise en oeuvre, conjointement avec le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme et les organismes centraux.



En utilisant les outils d'analyse antiraciste à leur disposition, les membres de la fonction publique eux-mêmes seraient au cœur du processus de changement des systèmes. Ils jetteraient les bases des efforts d'innovation et contribuent à ceux-ci pour éliminer au sein du gouvernement les obstacles systémiques qui minent les perspectives d'avenir des communautés directement touchées par le racisme.